

*Règlement des bourses d'aide à l'illustration d'ouvrages
pédagogiques et scientifiques*



Assuocopie, société de gestion collective des droits des auteurs scolaires, scientifiques et universitaires, met en place des actions à des fins sociales, culturelles et éducatives pour soutenir les auteurs du monde éducatif et scientifique.

Assuocopie propose des bourses de 250 € pour soutenir **l'illustration d'ouvrages pédagogiques et scientifiques**.

Le dépôt des candidatures a lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021, et à partir de 2022, une fois par an entre le 15 mars et le 30 mai.

Assuocopie communique le Règlement des bourses et les délais de réception des candidatures via son site internet, sa Newsletter, les réseaux sociaux et/ou d'éventuels partenaires. Le formulaire de candidature est disponible sur le site www.assuocopie.be ou sur demande.

Pour poser sa candidature, l'illustrateur doit être membre d'Assuocopie pour le répertoire d'œuvres relevant du domaine relatif à la bourse.

Son dossier (coordonnées + répertoire d'œuvres) doit être actualisé dans les 15 jours de l'envoi de la candidature.

- ❖ Si le candidat boursier n'est pas encore membre d'Assuocopie, il peut envoyer son dossier d'adhésion complet (mandat de gestion + copie de la carte d'identité + répertoire des œuvres des 10 dernières années) **en même temps** que la demande de bourse. Dès lors, il percevra annuellement les rémunérations légales liées aux droits de reprographie, de l'exception enseignement, de copie privée et de prêt public selon son répertoire d'œuvres.

Les documents sont à télécharger dans l'onglet « Documentation » du site web de la société www.assuocopie.be

Conditions d'octroi

- a. Être illustrateur/photographe professionnel ou publiant des œuvres sous contrat d'édition/contrat de commande ;
- b. Être membre d'Assucopie (avec un répertoire d'œuvres mis à jour) [La demande est initiée par l'illustrateur]. Si l'illustrateur est auteur de textes, il doit être membre d'Assucopie pour le répertoire complet (textes + images) ;
- c. Avoir illustré au moins un ouvrage éducatif ou scientifique au cours des 5 dernières années
 1. Manuel scolaire / parascolaire ;
 2. Œuvre jeunesse de non-fiction (vulgarisation scientifique, ouvrage pédagogique) ;
 3. Œuvre de non-fiction (hors jeunesse) (vulgarisation scientifique, ouvrage professionnel, ouvrage scientifique).
- d. Apporter la preuve des publications et envoyer 3 exemples d'illustration au format jpg ;
- e. Ne pas avoir perçu une des bourses d'Assucopie endéans les 2 ans ;
- f. Avoir respecté la procédure de demande.

On entend par « illustration » toute image fixe originale (abstraite ou figurative) protégée par le droit d'auteur et publiée dans un ouvrage et venant compléter/accompagner un texte éducatif ou scientifique. Il s'agit, entre autres, de photographies, de dessins (y compris scientifiques ou techniques).

Ne seront pas pris en compte : les émoticônes, les collages, les logos, les adaptations.

Une seule demande par auteur sera prise en considération. La candidature doit être envoyée à titre personnel.

L'auteur ayant déjà bénéficié d'une bourse Assucopie ne pourra déposer de nouvelle candidature pendant une période de 2 ans.

Procédure de demande

La demande doit comporter - au format pdf -

- a. Le formulaire de candidature complété.
L'identification du fichier pdf doit commencer par les nom et prénom de l'auteur.
- b. Un CV reprenant la liste des ouvrages illustrés
- c. 3 exemples d'illustrations/photographies au format jpg ;

La copie de la carte bancaire sera demandée pour le versement de la bourse.

La demande de bourse est à envoyer par courriel uniquement à l'adresse communication@assucopie.be portant la référence « Bourses Assucopie/illustration ».

Calendrier

	2021	À partir de 2022
Dépôt des dossiers	01 septembre – 31 octobre 2021	15 mars – 30 mai
Attribution	Fin novembre 2021	Juin
Paielement	Début décembre 2021	Juillet

Octroi

Le Conseil d'administration d'Assucopie, composé uniquement d'autrices et d'auteurs du monde éducatif et scientifique, statue souverainement sur l'attribution des bourses.

Les bourses sont octroyées en tenant compte du type de publication, de la parité homme/femme, d'une diversification des éditeurs.

Si le nombre de demandes dépasse le nombre de bourses proposées, un tirage au sort est mis en place.

Seules les demandes ayant respecté les conditions d'octroi et le calendrier seront prises en compte.

Secteur-1	Secteur -2
Illustration dans un manuel scolaire/parascolaire	Illustration dans un ouvrage de vulgarisation scientifique (jeunesse)
	Illustration dans un ouvrage de vulgarisation scientifique, professionnel ou scientifique (adulte)

La décision d'octroyer une bourse est communiquée au candidat par voie électronique dans un délai de 3 semaines à dater de la décision d'octroi.

En cas d'octroi de la bourse, l'illustrateur autorise Assucopie à publier son nom et les références de l'œuvre dans laquelle l'illustration a été publiée : dans son rapport annuel, sur le site internet d'Assucopie et/ou sur les réseaux sociaux de la société. Il autorise également Assucopie à publier une des illustrations sur les réseaux sociaux gratuitement lors de l'annonce de l'octroi.

Siège socialPorte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 – Ottignies-LLNsecrétariatT./F. +32 (0) 10 400 426
info@assuocopie.be
www.assuocopie.beNum. Entrepr. 0466 710 748
RPM Nivelles 466 710 748
TVA BE 466 710 748
IBAN BE76 2710 4664 3995
BIC GEBABEBB

Formulaire de demande de bourse d'aide à la publication scientifique

Date d'envoi du dossier**Nom****Prénom****Adresse (rue/numéro)****Code postal / commune****→ Identification de l'œuvre dont sont issues les illustrations****Titre****Auteur(s)****Collection****Éditeur****Secteur**

Secteur-1 <input type="checkbox"/>	Secteur -2 <input type="checkbox"/>
Illustration dans un manuel scolaire/parascolaire	Illustration dans un ouvrage de vulgarisation scientifique (jeunesse)
	Illustration dans un ouvrage de vulgarisation scientifique (adulte)

- Je déclare avoir pris connaissance du Règlement et j'en accepte les termes
- J'accepte qu'Assuocopie communique mon nom sur son site internet, dans son rapport de gestion et sur les réseaux sociaux en cas d'octroi de bourse
- J'autorise Assuocopie à publier une de mes illustrations sur les réseaux sociaux en cas d'octroi de la bourse
- Je joins mon CV et 3 illustrations au format jpeg
- Je ne suis pas encore membre d'Assuocopie et j'envoie mon dossier d'adhésion avec ma demande de bourse